



Bulletin de la Section Académique de Limoges du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public

Déposé le 28 février 2017

BIMESTRIEL N°211 JANVIER-FEVRIER 2017

Porter nos revendications

Les 9 et 10 février derniers s'est tenu notre congrès académique. Temps fort de notre syndicat, c'est le moment où tous les syndiqués peuvent participer à la construction des mandats du SNEP. Certains, piliers de notre militantisme, continuent d'enrichir les notions de plus et mieux d'EPS et de sport scolaire, d'un sport émancipateur, d'un syndicalisme non seulement de service mais surtout porteur de propositions humanistes et progressistes pour notre société, etc.

D'autres évoluent en fonction du contexte, sans cesse en mutation. En cette année d'élections, présidentielle et législatives, il est particulièrement ardu de se projeter, car des projets de société complètement opposés s'affrontent lors de cette campagne présidentielle. Bien malin celui qui peut annoncer le prochain président, car les résultats seront certainement très serrés, à commencer par le 1^{er} tour. Chaque voix comptera. Le SNEP-FSU encourage chaque électeur à aller voter, et à analyser finement les programmes politiques proposés pour faire son choix. Quelle vision et quel projet souhaitons-nous pour notre société ? Pour notre Ecole ? A chacun de saisir les espaces de débat potentiels pour se faire une opinion sur les projets portés par les différents candidats, et surtout porter les valeurs qui lui sont chères pour tenter de convaincre les indécis ou les personnes qui seraient tentées de se tourner vers le vote fasciste et haineux.

La FSU, dont fait partie le SNEP, a toujours dénoncé avec la plus grande fermeté le

danger de l'extrême-droite, qui ne cesse de brandir des slogans mensongers pour justifier ses orientations politiques de repli sur soi et de rejet des solidarités. De nombreuses publications décortiquent ces arguments fallacieux et démontrent, chiffres et analyses à l'appui, leur caractère spécieux.

Des programmes réactionnaires et libéraux proposent également de supprimer une nouvelle fois des postes d'enseignants, abandonnant ainsi l'école au privé et la reléguant toujours plus sous l'autorité des différents territoires. Mais, parce que nous croyons à une école exigeante pour tous les élèves, nous devons lutter pour préserver et développer les services publics, à commencer par un système éducatif enfin doté des moyens nécessaires pour combattre les inégalités et faire réussir tous les élèves, en offrant un haut niveau de formation et de qualification.

Le SNEP-FSU interpellera l'ensemble des candidats, tant aux présidentielles qu'aux législatives, pour qu'ils prennent position face aux revendications que nous portons. Les réponses qu'ils apporteront seront portées à la connaissance de toutes et tous. En attendant, poursuivons dans chaque établissement notre combat pour refuser toute dégradation et pour exiger une place revalorisée de l'EPS.

⇒ **Dominique
PARVILLE**



⇒ **SOMMAIRE**

- P. 2 : Sections Sportives
- P. 3, 4, 5 et 6 : Comité Technique Académique
- P. 6 et 7 : Politique et syndicalisme
- P. 8 : Crédits EPS en Nouvelle-Aquitaine
- P. 9 : EPS au DNB : je veux que ma note compte !
- P. 10 et 11 : Conseil Régional UNSS

- P. 12 et 13 : Congrès SNEP Limoges
- P. 14, 15 et 16 : CAPA avancement
- P. 15 : GT mut inter et mut intra
- P. 17 et 18 : Grand Bassin d'Aquapolis
- P. 18 : Le SNEP dans la presse

À l'intérieur : le tract pour l'EPS au DNB !

Sections Sportives Scolaires

⇒ Déclaration liminaire à la commission du 06/12/2016

Monsieur le Recteur, mesdames, messieurs les membres de la commission,

Le SNEP FSU souhaite une nouvelle fois exprimer son désaccord relatif à la constitution de ce groupe de pilotage. La répartition des sièges entre organisations syndicales ne respecte pas les équilibres électoraux. Il est regrettable que la FSU dispose du même nombre de sièges que les autres organisations syndicales. En effet, la FSU dispose de 5 élus au CTA, soit 50% des sièges. La répartition que vous proposez, à savoir 1 siège pour chacune des organisations syndicales élue, ne respecte pas les équilibres démocratiques. Il ne paraît pas juste d'avoir le même nombre de sièges (soit un seul) que les autres organisations syndicales, qui ne sont pas représentatives dans notre champ disciplinaire. Se révèle également regrettable le fait que les professeurs d'EPS experts, animateurs de sections sportives scolaires ne fassent plus partie de la commission. Il nous paraît important de les associer aux débats de la commission au double titre de leur expertise et de leur expérience. Le SNEP FSU souhaiterait également avoir connaissance des documents préparatoires à cette commission, au moins huit jours avant la tenue de celle-ci de manière à pouvoir étudier les dossiers.

Dans un autre registre plus proche de l'ordre du jour, cette commission se déroule dans la suite des déclarations de M. le Recteur lors du CTA du 15 Janvier 2016, au cours duquel il avait rappelé son attachement à l'existence d'au moins une section sportive scolaire par établissement. Le SNEP-FSU approuve cette politique volontariste et soutiendra les dossiers que les collègues portent pour promouvoir l'Education Physique et Sportive dans leur établissement, dès lors qu'ils permettent un prolongement de l'enseignement de l'EPS et de l'AS, sans concurrence.

Après cette introduction préalable, le SNEP FSU tient à souligner que cette commission de consultation pour les ouvertures et fermetures de sections sportives scolaires se déroulent cette année, dans un contexte bien particulier, d'une extrême gravité, qui ne peut être ignoré par l'ensemble des participants. Depuis le 13 septembre dernier et la publication du poste sur la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public, l'ancien directeur académique du service UNSS, conseiller auprès de M le Recteur, n'a pas été renouvelé dans sa fonction, suite à une décision de M. le Recteur. Depuis le 14 novembre c'est Alain Babulle, ancien directeur départemental UNSS 87, qui occupe ce poste. L'ancien directeur régional a, dans la suite de son éviction à la tête de l'UNSS académique, immédiatement été nommé chargé de mission pour la promotion du sport et de l'EPS auprès de l'IA IPR d'EPS. Cette situation n'est, pour le SNEP-FSU, pas concevable. En effet, si une faute a été reconnue, une suspension aurait dû être envisagée. Comme le prévoit le *Décret 84-961 du 25.10.84 (RLR 610-7b)* « L'article 30 de la loi de 1983 permet à l'autorité administrative (en l'occurrence

le recteur pour les corps de fonctionnaires gérés par ce dernier) de suspendre le fonctionnaire en cas de faute grave, dans la perspective de l'engagement d'une procédure disciplinaire à son encontre dans le délai de quatre mois. Il est essentiel que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Le SNEP-FSU intervient également aujourd'hui-même à ce sujet lors du Conseil d'Administration de l'UNSS, à Paris.

Notre organisation syndicale est quasi quotidiennement questionnée par les collègues EPS de l'académie, et il apparaît clairement que la confiance n'est plus de mise. Le récent refus de nos collègues du STAPS et du SUAPS de siéger dans une réunion préparatoire à l'année de l'olympisme, dont M. Robert serait en charge du dossier, en est un des exemples. C'est à l'autorité hiérarchique au moment des faits de prendre ses responsabilités et d'ouvrir une enquête administrative comme le prévoient les décrets cités précédemment.

Le SNEP-FSU, dont la représentativité n'est plus à démontrer (100% des suffrages en CAPA), ne peut dans tous les cas aucunement se satisfaire de cette situation, qui ne respecte pas le droit et les textes officiels et demande à ce que les procédures administratives soient menées en bonne et due forme. La confiance que lui accorde la profession est la preuve que le SNEP FSU traite tous les dossiers qui lui incombent avec une grande responsabilité. A ce titre, il siège dans toutes les instances, au service de l'intérêt général, ainsi que de la défense et du développement du service public de l'EPS et du sport scolaire. Il est également très attaché au respect des procédures administratives, voire juridiques. C'est dans cet esprit qu'il est intervenu plusieurs fois, sur le dossier de la direction régionale de l'UNSS et il prendra s'il le faut ses responsabilités pour demander un audit public. L'UNSS ne saurait laisser ternir son image dont nous voulons toutes et tous être fier-es.

Il regrette, par ailleurs, que M le Recteur n'ait pas donné suite à sa demande d'audience sur cette question. Aussi, tant que cette question n'est pas traitée à la hauteur des enjeux, le SNEP FSU souhaite marquer son désaccord. La gravité de la situation qu'il dénonce l'amène à quitter cette commission. Il ne manquera pas de rendre publique cette déclaration.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, Mesdames et messieurs les membres de la commission, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Pour connaître les décisions du Recteur à propos des ouvertures / fermetures de sections sportives scolaires pour la rentrée 2017, consultez le compte-rendu du CTA, pages 4 et 5.

CTA du 15 décembre 2016

⇒ Compte-rendu du CTA

⇒ Les IMP Coordination de district, une victoire du SNEP !

Nous avons demandé l'état des IMP accordées aux coordonnateurs de district à la rentrée 2016. Pour la deuxième année consécutive, suite à nos interventions, une enveloppe a été dégagée, à hauteur de deux IMP par district.

Le SNEP académique continue à défendre l'idée que, conformément à ce que permet le texte, 3 IMP soient accordées à chaque district. En effet, selon la circulaire n°2015-058 du 29-4-2015 régissant les modalités d'attribution de l'IMP pour la coordination de district, le taux annuel est fixé de 1250€ à 3750€ en fonction de l'activité et de l'importance du district. Nous défendons l'idée que cette fonction, très lourde en temps de travail et en investissement, requiert, selon nous, à défaut de l'attribution d'une décharge, l'attribution du taux annuel d'IMP fixé à 3750€. En effet, compte-tenu des caractéristiques rurales de notre Académie, nécessitant une organisation importante des transports, du dynamisme des districts, notamment dans l'organisation de grands événements de Pleine Nature, cette demande est largement fondée.

⇒ Les forfaits d'AS :

Le SNEP a demandé l'état des forfaits d'AS par établissement à la rentrée 2016. A la lecture du document, plusieurs forfaits n'apparaissent pas à 3h. Pour ceux qui n'ont pas trois heures :

- pour les stagiaires, cela correspond au fait qu'ils aient l'AS sur une demi-année. Le SNEP continue à se bagarrer pour que les stagiaires aient leur forfait d'AS toute l'année.

- pour les autres : la DIMOS s'est engagée à régulariser, n'hésitez pas à nous faire savoir si des problèmes de forfait demeuraient.

Une vingtaine de professeurs d'EPS n'effectue pas les heures d'UNSS pour des raisons multiples : décharge académique, congé maladie, congé formation, affectation sur zone de remplacement en attente de suppléance,

⇒ Les IMP coordination des APSA :

Nous avons demandé l'état des IMP (Indemnités pour Mission Particulière) pour assurer la coordo des APS par établissement, ainsi que les éventuelles demandes de décharges pour la rentrée 2016. Cette question revêt une importance particulière car, sans les interventions du SNEP, aucun moyen n'aurait été alloué pour cette fonction.

- LES IMP : au total, 78.5 IMP sont allouées pour cette mission, dans l'académie :
 - ◆ 54.5 en collège ;
 - ◆ 6 en LP ;
 - ◆ 16 en lycée.

Selon la circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015 définissant les modalités d'attribution de l'indemnité

pour mission particulière (IMP) « La mission de coordonnateur des activités physiques, sportives et artistiques est mise en place dès lors qu'exercent dans l'établissement au moins 3 enseignants d'EPS, assurant au moins 50 heures de service hebdomadaire. Taux d'IMP à attribuer : Taux annuel de 1 250 € ; Taux annuel de 2 500 € si l'établissement compte plus de quatre enseignants d'EPS (en équivalent temps plein). »

Il est essentiel que chaque équipe fasse valoir ses droits pour bénéficier de ses heures de coordo.

• La coordo en décharge :

Selon l'article 3 du décret du 20 août 2014 : « Les enseignants exerçant ces missions peuvent bénéficier d'un allègement de leur service d'enseignement attribué sur décision du recteur de l'académie. Lorsque la mission est réalisée au sein de l'établissement, la décision du recteur intervient après proposition du conseil d'administration de l'établissement d'affectation de l'enseignant. »

Dans l'académie, à la rentrée 2016, selon les informations que nous avons obtenues, 21.5h seraient données en décharge. Tous les collègues qui le souhaitent peuvent en faire la demande, par leur chef d'établissement, qui fait passer la demande en CA. N'oubliez pas de tenir informé le SNEP académique.

⇒ Les Indemnités de Sujétion :

Les indemnités de sujétion versées aux enseignants d'EPS, assurant un service en classe de première, terminale ou préparant à un certificat d'aptitude professionnelle ainsi qu'à ceux assurant des enseignements devant plus de 35 élèves sont instituées par le décret n° 2015-476 du 27 avril 2015. Là encore, c'est grâce aux interventions du SNEP que celles-ci ont été mises en place (jusque-là, nous en étions exclus).

Pour l'année scolaire 2015-2016, selon les informations que nous avons obtenues, 67 professeurs d'EPS en ont bénéficié dans l'académie.

⇒ L'état des HSA à la rentrée 2016:

A la rentrée 2016, 367 HSA ont été consommées au titre de l'EPS, ce qui donne 1,05 HSA par agent de la discipline ou encore 1,99 HSA par agent ayant des HSA. Peu de professeurs d'EPS ont plus que l'HSA obligatoire dans leur service, mais ceux qui en ont, dépassent largement cette heure.

Pour la rentrée 2017, la part des HSA dans les dotations des établissements est en baisse. L'approche des échéances électorales se fait sentir.

⇒ Lucile GRES



CTA du 16 janvier 2017

⇒ Déclaration liminaire du SNEP-FSU

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

La préparation de la rentrée 2017 s'inscrit dans un quinquennat qui n'a eu de cesse de diminuer ou de ralentir la dépense publique depuis 2013, ce qui a sérieusement dégradé notre modèle social et nos services publics, s'inscrivant dans la continuité des politiques libérales précédentes. Au total, au moins 70 Milliards d'euros manquent aux recettes de l'Etat, depuis 2013. Les choix budgétaires faits en matière de politique éducative s'inscrivent dans ce contexte. Si sur le quinquennat, 47217 ETP ont été alloués au budget de l'éducation nationale, ils n'ont pas suffi à rattraper les 63922 suppressions de la période précédente. Ainsi, si certains emplois ont été programmés au budget, ils n'ont pas permis d'enrayer la dégradation des conditions de travail des personnels et ont peiné à dépasser les effets d'annonce. Sur notre académie, le nombre d'ETP alloué au BOP 141, conjugué avec la hausse importante du nombre d'élèves dans le second degré (+940 de 2012 à 2017), n'ont jamais permis de retrouver les taux d'encadrement d'avant les saignées Sarkozy, loin s'en faut, alors que le contexte était déjà très dégradé.

Sur notre champ spécifique, au niveau national, les 819 emplois de professeur d'EPS en plus sur le quinquennat, n'ont pas permis de compenser les 2100 emplois retirés entre 2008 et 2012. Si des avancées positives sont à souligner telles que le doublement du nombre de postes au CAPEPS, l'ouverture du concours réservé, l'augmentation du vivier de TZR, le rétablissement de la formation initiale ou les avancées relatives au sport scolaire, la lecture des chiffres montre que la dégradation du service a continué. Sur l'académie de Limoges, 9 postes d'EPS ont été supprimés depuis 2013, s'ajoutant aux 18 de la période précédente, amputant d'autant les forfaits d'AS et l'accès des élèves au service public du sport scolaire.

Ces évolutions, accompagnées de politiques publiques affaiblissant l'enseignement de l'EPS, contribuent à accélérer la dégradation du service. L'accès aux équipements sportifs poursuit sa dégradation : vétusté, accès difficile et entrée parfois hors de prix, notamment à cause de partenariats public-privé qui ne placent pas l'accès des scolaires comme priorité. Le SNEP-FSU porte sur chaque équipement (bassins nautiques, gymnases, terrains extérieurs) des revendications précises en terme d'ergonomie et surtout de proximité et de conditions d'accès, citées en modèle

par des brochures ministérielles : il est vraiment dommageable pour les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants que les remarques du seul syndicat représentatif concerné ne soient pas suivies par les collectivités compétentes. La suppression de la ligne budgétaire spécifique destinée à l'EPS en lycée et LP donne lieu à de fortes baisses de dotations pour l'EPS dans les EPLE. Ainsi, les inquiétudes portées depuis plusieurs mois par le SNEP FSU relatives à la réforme territoriale, trouvent malheureusement une traduction concrète. Le SNEP FSU réaffirme une nouvelle fois son opposition à d'éventuels regroupements des services de l'UNSS, après 2018.

La mise en place de la réforme du collège, s'inscrit à rebours des besoins des élèves, notamment de ceux qui sont le plus en difficulté. Elle met les équipes en surcharge de travail, pour répondre à des injonctions mal vécues, qui n'apportent pas de plus-value à l'apprentissage des élèves. La perte de temps disciplinaire engendre moins de temps d'apprentissage pour les élèves et constitue un facteur d'aggravation des inégalités. Cette réforme a également permis de poser les jalons structurels susceptibles de permettre la réduction des moyens alloués aux collègues dans les années à venir. Sur notre champ spécifique, depuis la mise en place de cette réforme, l'EPS vit ces années les plus mortifères depuis que la discipline est reconnue. Pour la première fois, elle connaît un recul sans précédent avec des programmes vidés de leur sens et la disparition de l'EPS de l'évaluation au Diplôme National du Brevet. Le SNEP FSU, s'est engagé dans une campagne historique de défense de l'EPS, partout en France, qui bat son plein et rencontre un accueil très favorable. Le SNEP FSU porte, quant à lui, un projet d'école progressiste, émancipateur, qui combat les inégalités sociales et permet une réelle démocratisation de l'accès aux savoirs et à la culture.

Dans les points à l'ordre du jour de ce CTA, va être étudiée la carte des Sections Sportives Scolaires, un an après les déclarations de M. le Recteur qui avait rappelé la politique volontariste qu'il souhaitait mener en terme d'ouvertures, avec l'objectif d'une section par établissement. Mais, à la lecture des propositions faites dans le document, celle-ci ne trouve visiblement pas de traduction concrète. Le SNEP FSU regrette que seulement 6 sections sportives scolaires soient prévues à l'ouverture.

Enfin, sur la question du non renouvellement

de fonction de l'ancien directeur régional de l'UNSS, depuis plusieurs mois maintenant, le SNEP FSU demande à ce que toute la lumière soit faite. Dans un contexte où plusieurs éléments soulevés lors des deux derniers conseils régionaux de l'UNSS, pourraient laisser penser à un conflit d'intérêt ainsi qu'à une gestion budgétaire plus que discutable, l'administration n'a pour l'instant pas apporté de réponse satisfaisante sur les raisons de ce non-renouvellement. Le SNEP FSU est quasi quotidiennement questionné par les collègues EPS de l'académie, et il apparait clairement que la confiance n'est plus de mise. Le SNEP-FSU ne peut se satisfaire de cette situation, et demande à ce que les interrogations de la profession ne restent pas sans réponse. Il prendra ses responsabilités et ne se ferme aucune porte quant aux suites à apporter, notamment

au travers d'une adresse à la ministre, présidente de l'UNSS. Le SNEP FSU réaffirme une nouvelle fois son engagement en la faveur de la défense et du développement du service public du sport scolaire. Il est, avec plus de 13500 licencié-e-s dans l'académie, soit 25% des élèves scolarisés, un vecteur essentiel de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, dans l'accès des jeunes à la pratique sportive. Il continuera, avec la profession, à militer pour son renforcement et son développement ! Mais cela nécessite en particulier que le fonctionnement de la structure régionale de l'UNSS retrouve la confiance de notre profession, ce qui impose une clarification des responsabilités passées de ce qu'il faut bien appeler les errements de la gestion budgétaire.

⇒ **Compte-rendu du CTA « Bilan de rentrée » du 16/01/17**

Préparation de la rentrée 2017 :

⇒ **Au plan général : 47217 ETP (Equivalent-Temps-Plein) ont été alloués au budget de l'éducation nationale sur le quinquennat**, mais ils n'ont pas suffi à rattraper les 63922 suppressions de la période précédente.

- Sur notre académie, le nombre d'ETP alloué au **second degré**, +80 sur cinq ans dont +30 pour la rentrée 2017, conjugué avec la hausse importante du nombre d'élèves dans le second degré (+940 de 2012 à 2017), n'ont jamais permis de retrouver les taux d'encadrement d'avant le quinquennat Sarkozy.

- Pour le **premier degré**, +15 ETP ont été accordés pour la rentrée 2017, dont 5 liés à la mise en place des protocoles ruraux en Corrèze et en Creuse, tous ont été alloués à la Haute-Vienne. La situation du nombre de jours non remplacés dans le premier degré devient très critique en particulier en Creuse mais aussi en Haute-Vienne. L'embauche de personnels non-titulaires a été mise en place.

⇒ **Sur notre champ spécifique**, au niveau national, les 819 emplois de professeur d'EPS en plus sur le quinquennat, n'ont pas permis de compenser les 2100 emplois retirés entre 2008 et 2012.

- **Sur l'académie de Limoges**, 9 postes d'EPS ont été supprimés depuis 2013, s'ajoutant aux 18 de la période précédente, amputant d'autant les forfaits d'AS et l'accès des élèves au service public du sport scolaire.

A noter : un départ des élèves vers le privé qui s'accroît dans notre académie mais aussi au niveau national.

- Rentrée 2016 : +11.7% dans le privé (+10.7% en seconde GT) ; +3.7% dans le public (-3.6% en seconde GT).

- Prévisions 2018 : +5% dans le privé contre -0.5% dans le public !

- Prévisions 2019 : +5% dans le privé contre -0.4% dans le public!

La carte des formations :

17 ouvertures sont prévues pour la rentrée 2017 : 2 BTS ; 2 bac pro ; 3 mentions complémentaires ; 9 FCIL (Formations Complémentaires d'Initiative Locale).

La carte des formations s'est faite cette année dans le contexte de la réforme territoriale. Au niveau national, le plan 500 formations a été commandé aux Régions. La Région Nouvelle-Aquitaine a donné comme priorité le développement de l'apprentissage. C'est dans ce contexte que s'est mise en place la nouvelle carte des formations. La FSU est intervenue pour dénoncer la priorité de « favoriser la mixité des parcours et des publics dans tous les établissements », ainsi que l'ouverture de plusieurs FCIL, formations non diplômantes et seulement reconnues par les entreprises qui expriment un besoin particulier à un moment particulier. Ces choix politiques s'inscrivent dans une vision étriquée du service public de formation qui chercherait d'abord à rationaliser les dépenses et à se centrer sur une employabilité directe, au mépris des conditions d'apprentissage des jeunes, de leurs choix, en méprisant les personnels et leur statut. La FSU œuvrera pour montrer que d'autres choix sont possibles et doivent être faits.

Les Sections Sportives Scolaires :

Présentation des conclusions de la commission consultative: M. Sbaa était invité au CTA pour présenter cette commission. Il a rappelé qu'elle n'était pas décisionnaire, elle donne simplement un avis et c'est le Recteur qui décide, après passage en CTA. Elle a étudié 63 dossiers, autour de 9 points de conformité.

Vous les trouverez, ci-dessous :

1) *Cohérence du projet de la SSS avec le projet d'établissement.*

2) *Suivi médical effectué par un médecin du sport.*

3) *Section prévoyant de se déployer sur au moins deux niveaux.*

4) Signature d'une convention avec un partenaire affilié au ministère des sports.

5) Temps de pratique supérieur à trois heures hebdomadaires.

6) Présence d'un professeur coordonnateur.

7) Effectif prévisionnel supérieur à 10 élèves pour les sports individuels et 15 élèves pour les sports collectifs.

8) Encadrement effectué soit par le professeur d'EPS soit par un entraîneur possédant un brevet d'état dans l'activité concernée.

9) Inciter les élèves inscrits en SSS à adhérer à l'association sportive de l'établissement et à participer aux championnats excellence proposés par l'UNSS.

Pour la rentrée 2017, il y a eu 50 demandes de reconduction (sur 52 SSS). Elles ont toutes reçu un avis favorable, mais, selon l'IPR, certaines nécessiteraient un accompagnement. Il est intervenu sur le fait que les trois heures de pratique étaient rarement effectives et que, souvent, l'AS était utilisée pour y parvenir. Il met en garde ces sections-là.

Le SNEP est intervenu pour dire qu'il n'était pas judicieux d'intégrer ce problème aux points de conformité susceptibles d'hypothéquer l'avenir d'une section. En effet, il n'est pas normal de « sanctionner » les sections à qui on ne donne pas les moyens de fonctionner, puisque, maintenant, les deux HSA (déjà insuffisantes) ne sont plus fléchées en collège et aucun moyen n'est donné spécifiquement. C'est donc à l'administration de donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement des sections, puisqu'en effet, les heures d'AS doivent être dévolues exclusivement à son

animation.

Pour les 11 demandes d'ouverture, seules 6 ont recueilli un avis très favorable.

Cela a donné lieu à 6 ouvertures et 2 fermetures :

OUVERTURES :

- Collège Victor Hugo - Tulle : section basket
- Collège d'Arsonval - Brive : section rugby fille
- Collège Allassac : Section tennis de table
- Collège Ronsard - Limoges : section handball
- Collège Donzelot - Limoges : section patinage
- Lycée Paul Eluard - Saint Junien : section handball

FERMETURES :

- Collège Victor Hugo - Tulle : section escalade
- Collège Ronsard - Limoges : section football

3 demandes d'ouverture ont reçu un avis favorable (insuffisant pour une ouverture).

Le Recteur a souhaité poursuivre sa politique volontariste d'ouverture et a demandé à l'IPR de finaliser avec les équipes concernées le projet d'ouverture afin d'ouvrir à la rentrée 2017.

Sur demande du SNEP, le CTA de Mars étudiera à nouveau les possibilités d'ouverture pour ces trois sections.

⇒ **Lucile GRES**



Politique et syndicalisme

⇒ Deux entités indissociables !

L'action et la stratégie syndicale dépendent clairement du syndicalisme que l'on porte, ainsi :

La FSU, fédération dite « de transformation sociale » estime qu'il ne peut y avoir d'avancées sociales conséquentes sans création du rapport de force nécessaire à l'obtention des revendications, sans exclure bien sûr la négociation. Contrairement à d'autres syndicats comme l'UNSA ou la CFDT classifiés comme « réformistes » dont l'action se traduit par le jeu du dialogue social au point de laisser paraître une forme de cogestion avec les politiques.

Forcément, l'approche des luttes et leurs mises en œuvre ne s'envisagent pas de la même manière, selon le militantisme que l'on porte ; au point que même si parfois nous sommes acteurs des mêmes luttes, nous ne nous sentons pas toujours comme des alliés.

On ne peut non plus faire comme s'il n'existait pas de marqueurs politiques au sein même des syndicats, qui poussent les uns ou les autres à opter pour une posture plus ou moins revendicative selon le pouvoir en place : il suffit de voir la discrétion de la CFDT et de l'UNSA sur le quinquennat Hollande pour comprendre la chose !

Intéressons-nous donc à notre militantisme.

L'importance du renouvellement de la force militante pour faire vivre notre syndicalisme n'est plus à démontrer et ce renouvellement serait d'autant plus facile à se concrétiser qu'il s'appuierait sur une base très large de collègues facilement mobilisables.

Problème : plus on avance dans le temps, et plus il semble que les mobilisations faiblissent

sur des questions qui paraissent fondamentales : réforme du collège, rythmes scolaires, loi travail, pour ne citer que les plus récentes.

C'est à ce déphasage entre responsables syndicaux (décideurs) et acteurs de terrains qu'il faut s'intéresser, pour non seulement, à moyen et long terme, abonder le vivier de futurs militants, mais également recréer ces cohortes de centaines de milliers de collègues acteurs de transformations sociales.

Cette réflexion passe par un retour en arrière et une date s'impose inéluctablement : 1968 !

« 1968 » a permis à une génération de partir en conquête, avec pour objectifs de déverrouiller une société sclérosée et d'obtenir de nouveaux droits émancipateurs dans tous les domaines.

Tout cela s'est fait en mettant à mal un régime qui contrôlait, censurait, asphyxait notre société. La jeunesse de cette époque qui étouffait, « a pris le pouvoir » et c'est de ce creuset d'où sont sortis, assurément, des centaines, des milliers de militants qui se sont construits en accéléré.

Nul doute que ces deux mois de lutte, ont insufflé à toute une génération la perception, qu'il y avait toujours plus à gagner, en luttant : accéder à davantage de démocratie dans l'entreprise, dans l'école, gommer les inégalités, récolter le fruit de son travail, faire fonctionner l'ascenseur social.

La conscience de classe a poussé à s'extraire de sa condition, pour un avenir meilleur.

C'est la politique qui a mené cette génération à la révolution, où on n'a pas coupé de têtes mais où on a transformé la société.

« L'esprit » de cette génération « de transformation sociale », semble désormais bien loin ; tout du moins 50 ans après, il n'habite plus une grande majorité des acteurs de terrain !

Faudrait-il donc attendre la prochaine conjoncture favorable pour créer le séisme qui engendrera de nouvelles avancées ? Nul ne sait quel en sera le moment et le déclencheur.

Les maux de notre société sont identifiés : la supra nationalité européenne supplante l'indépendance nationale dans de nombreux domaines dont l'éducation, le travail se délocalise et se raréfie ce qui met davantage les individus en concurrence, la crise sociale s'intensifie, nous sommes dépassés par les problèmes que nous créons au-delà de nos frontières... bref le danger vient de partout et les citoyens que nous sommes cherchent leurs propres solutions pour s'en sortir !

Plus les situations sont complexes et plus il faut chercher à expliquer les racines du mal : qui prend les décisions ? Comment sont-elles mises en œuvre ? A quoi nous mènent-elles ? Dans quels buts ? Est-ce compatible avec la vision de la société que nous souhaitons ?

C'est un véritable plan d'éducation populaire politique à mettre en œuvre, parce que ne nous voilons pas la face, il s'agit bien de questions politiques majeures qu'il faut traiter en donnant à chacun « les grilles de lecture » nécessaires à la compréhension des problèmes.

Les syndicalistes n'ont pas vocation à soutenir tel ou tel candidat, ce n'est pas le sujet ; par contre, peser sur les choix qui doivent s'effectuer et proposer des revendications en cohérence avec une vision de la société est l'essence même de l'intervention syndicale.

Si les revendications ne sont portées que par l'appareil syndical et donc non partagées, elles n'ont aucun poids.

L'exemple des 450 000 signatures de la pétition du SNEP : « pas d'éducation sans éducation physique » est la démonstration de la force que représente une analyse commune.

Si nous étions tous « au même niveau » dans nos analyses, nous serions en capacité de mobiliser plus fortement mais ce n'est pas le cas.

Certains se mobilisent par nature, pour avoir « baigné » dans le militantisme familial ; pour d'autres c'est circonstanciel après avoir mené une « bagarre personnelle » ; pour certains ça vient avec l'âge par overdose d'indignation et puis, malheureusement, pour le plus grand nombre dans notre période rien ne les pousse à monter au créneau alors qu'il y aurait urgence !

Dans nos champs d'investigation : salle des profs, groupe de contacts, bulletins... doit s'exercer obligatoirement et inlassablement, ce travail d'élévation des consciences.

C'est le passage obligé à la compréhension de nos problématiques, à la possibilité de se positionner et espérons d'entrer en action ?

Ne perdons jamais de vue qu'une profession dépolitisée est une profession sans objectif, sans idéal et forcément plus malléable au dictat de l'institution.

Nous, syndicalistes enseignants, qui avec la jeunesse entre nos mains, construisons l'avenir de la Nation, avons l'immense responsabilité de peser sur les choix politiques qui s'opèrent.

A ne pas vouloir rentrer dans les combats idéologiques, la transformation sociale ne restera qu'une chimère !

⇒ **Jean-Pierre DURTH**



EPS en Nouvelle-Aquitaine

⇒ Alerte sur les crédits d'enseignement !

Les enseignants des lycées et LP du Limousin ont découvert lors des CA portant sur le budget 2017, que la subvention fléchée accordée à l'EPS par l'ex-région Limousin était supprimée. Dans une délibération d'octobre 2016, le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine précise qu'en 2017, année de transition, les établissements du Limousin se verront octroyer une DGF (dotation globale de fonctionnement) identique à celle de 2016...moins la subvention EPS.

Il est aussi indiqué que les charges liées au transport d'élèves et les locations d'installations spor-

tives feront l'objet d'une prise en charge par une subvention complémentaire attribuée sur facture.

Chaque établissement a donc dû trouver dans sa dotation, les crédits d'enseignement nécessaires à l'EPS, dans le chapitre AP (activités pédagogiques)... mais en les partageant avec toutes les autres disciplines ! Les lycées ont géré cette situation nouvelle de façons très différentes...mais à la fin...**c'est l'EPS qui perd !!**

Voir l'enquête ci-dessous menée dans les lycées creusois !

Etablissements	Subvention fléchée EPS 2016 Ex-Région Limousin	Crédits d'enseignement EPS 2017 en Nouvelle Aquitaine	Bilan
Cité scolaire Eugène Jamot Aubusson	6455 €	3500 € ...avec 2900€ de droits d'entrée piscine pris sur ces crédits d'enseignement.	- 2955 € (- 45.7%)
LP Jean Jaurès Aubusson	2439 €	1000 €	- 1439 € (- 58.9%)
LP Delphine Gay Bourgneuf	1128 €	800 € ...hors location des installations, qui fera l'objet d'une demande de subvention spécifique à la Nouvelle Aquitaine ou sera prise sur les fonds de réserve du LP.	- 328€ (-29%)
Lycée des Métiers du Bâtiment—Felletin	5521 €	5000 €	- 521€ (-9%)
Lycée P. Bourdan Guéret	4200 €	0 € au CA... ...mais en attente de réponse à la demande faite par le Proviseur à la Nouvelle Aquitaine de 4200€ (somme identique à la subvention fléchée 2016 de la Région Limousin)	-4200€ (-100%)
Lycée Jean Favard Guéret	3125 €	2000 €	- 1125 € (- 36%)
Cité scolaire Raymond Loewy La Souterraine	5521 €	1800 € ...demande faite par le Proviseur à la Nouvelle Aquitaine d'une subvention spécifique pour payer l'accès au centre nautique.	-3721 € (- 67.3%)
LP Louis Gaston Roussillat Saint Vaury	1207 €	550 €	- 657 € (- 54.4%)

Le SNEP-FSU avait rencontré dès le printemps 2016 les élus de Nouvelle-Aquitaine pour demander des éclaircissements sur les modalités de subventionnement à venir pour l'EPS. Il leur a alors été indiqué que les modalités appliquées en Aquitaine seraient étendues à l'ensemble de la Grande Région.

De plus, en mars 2016, suite à un long travail du SNEP de Bordeaux pour que soit mis en place un plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation et la construction d'installations sportives, une enquête a été adressée à tous les établissements de la Région pour faire un état des lieux préalable.

Au début du mois de février 2017, une « **campagne d'équipements** » est parvenue dans les lycées, pour que chaque discipline (**y compris l'EPS**) puisse faire les demandes de renouvellement d'équipements obsolètes ou acquérir de nouveaux matériels. Ces demandes doivent être prioritaires et motivées par le

projet pédagogique. Cette campagne concerne également les équipements informatiques et en mobilier.

Il faut que chaque équipe EPS s'empare d'urgence de cette possibilité de subventionnement car les crédits d'enseignement accordés par les lycées sur leur budget propre sont « à la diète » ...et ne permettront les achats nécessaires en 2017 !

De son côté le SNEP-FSU continue d'intervenir auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour que les nouvelles modalités de subventionnement soient explicites et équitables sur l'ensemble de son territoire.

⇒ **Annette DURIN**



EPS : je veux que ma note compte

⇒ L'EPS disparaît du DNB : donnons-lui toute sa place !

Le nouveau Brevet supprime l'évaluation en contrôle continu de l'EPS, de la musique, des arts plastiques et des langues vivantes tel que le précise le texte officiel (décembre 2015, articles 5 et 6). A partir de cette année, le diplôme du brevet s'obtient en additionnant les points obtenus par :

- La validation du socle commun qui est une évaluation globale portée par le conseil de classe (pour 400 points)
- L'examen terminal qui comporte 3 épreuves notées 100 points chacune. L'EPS, les arts et les langues qui étaient en contrôle continu n'en font plus partie.

Je m'associe au SNEP-FSU et au SNES-FSU pour demander...

Une modification du texte officiel afin d'ajouter 100 points à l'examen pour une épreuve qui intègre l'EPS, les arts et les langues. L'examen comporterait ainsi non plus 3 mais 4 épreuves (100 points chacune).

Si l'objectif est vraiment de former des futurs citoyens, cultivés et physiquement actifs, l'EPS doit être « certifiée » dans le cadre des examens scolaires.

La partie examen du brevet doit être modifiée comme suit :

- 100 pts pour l'épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours Avenir, du parcours citoyen ou du parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- 100 points pour l'épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique ;
- 100 points pour l'épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie ;

- 100 points pour les épreuves portant sur les programmes d'EPS, d'enseignements artistiques et de langues vivantes, dans le cadre d'un contrôle continu ou d'un contrôle en cours de formation.

Au-delà, nous sommes ouverts à une réflexion d'ensemble sur l'examen du brevet, et à de nouveaux dispositifs d'évaluation, à partir du moment où l'EPS y prendra toute sa place.

EPS



JE VEUX QUE MA NOTE COMPTE !

L'Éducation Physique et Sportive disparaît du brevet des collèges :

donnons lui toute sa place !

Courir, danser, nager, grimper, jouer collectif,...

En EPS on apprend

les sports, la danse, le cirque. On développe son corps de manière extra-ordinaire.

En EPS on apprend

des techniques, des règles. On apprend en jouant, en répétant, en observant, en s'entraînant avec les autres.

En EPS on apprend

à faire des efforts, à se dépasser. On se fait plaisir, on s'améliore. C'est ça la santé !

En EPS on apprend

à respecter les autres, à s'entraider, à prendre des responsabilités, à s'exprimer.

Je soutiens en signant

L'EPS est une discipline originale qui participe à la réussite scolaire : la note doit compter dans le brevet des collèges !

	Nom	Prénom	Ville	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

Pétition à remettre aux militants du SNEP-FSU du département, de l'académie ou à renvoyer au : SNEP-FSU, 76 rue des Rondeaux, 75020 Paris

⇒ Déclaration liminaire du SNEP-FSU

Nous ne pouvons ouvrir ce CR UNSS sans prendre acte positivement de l'évolution de la situation de la direction régionale de l'UNSS. Sur le dossier de l'ancienne direction régionale, le SNEP FSU a pris ses responsabilités et est intervenu à de nombreuses reprises, à tous les niveaux, pour que toute la lumière soit faite sur cette affaire, qui pourrait relever, entre autres, du conflit d'intérêt. Le dossier semble être traité par l'administration. Très attaché au service public du sport scolaire, le SNEP FSU continuera à exercer toute sa vigilance, avec toute la responsabilité que sa représentativité lui confère. L'éthique doit être au cœur des pratiques à l'UNSS à tous les niveaux. Le SNEP-FSU a toujours demandé la plus grande transparence sur le fonctionnement de l'UNSS, particulièrement en matière financière. Les nouvelles dispositions introduites en avril 2016 dans la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires doivent être portées à la connaissance de tous les cadres de l'UNSS, tout particulièrement les articles 25 et 25 bis. Tout doit être fait pour que la profession et les membres de la communauté éducative continuent de porter haut les couleurs et les réussites du sport scolaire du second degré et de l'UNSS.

La réorganisation des services a, quant à elle, occasionné de nouvelles affectations des cadres. Si maintenant le poste de directeur régional ainsi que celui de la Haute-Vienne sont pourvus, celui de la Creuse reste vacant. Le SNEP FSU demande à ce que tout soit mis en œuvre pour que le recrutement s'opère le plus rapidement possible. En effet, cette situation génère des difficultés pour les organisations locales de l'UNSS qu'il convient de régler au plus vite.

Concernant, les forfaits d'AS, malgré la parution du décret du 7 mai 2014, certaines difficultés perdurent. Dans l'académie, l'attribution des forfaits n'est pas toujours anticipée et occasionne à chaque rentrée des difficultés d'attribution de ceux-ci en particulier pour les TZR et personnels ayant un complément de service. Tout aussi essentiels au bon fonctionnement et au développement du sport scolaire que les forfaits AS des enseignants d'EPS, les mercredis après-midis devraient être libérés pour permettre un engagement facilité des élèves, en particulier en lycée et lycée professionnel.

Concernant les attaques subies par l'EPS et, par effet ricochet, par le sport scolaire, le SNEP-FSU, les a, à de nombreuses reprises, qualifiées d'historique en terme de recul pour notre discipline. Le SNEP FSU comme une très grande partie de la profession, juge les programmes EPS très insatisfaisants et conteste la disparition d'une prise en compte spécifique de l'EPS dont la note devrait compter dans le DNB. Ces évolutions, accompagnées de politiques publiques affaiblissant l'enseignement de l'EPS, contribuent à accélérer la dégradation du service. L'accès aux équipements sportifs poursuit sa dégradation : vétusté, fermetures de piscines (Beaubreuil, Felletin), accès difficile et entrées parfois hors de prix (Aquapolis, Saint-Yrieix), no-

tamment à cause de partenariats public-privé qui ne placent pas l'accès des scolaires comme priorité. Le SNEP-FSU porte sur chaque équipement (bassins nautiques, gymnases, terrains extérieurs, équipements spécifiques) des revendications précises en terme d'ergonomie et surtout de proximité et de conditions d'accès, citées en modèle par des brochures ministérielles : il est vraiment dommageable pour les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants que les remarques du seul syndicat représentatif concerné ne soient pas suivies par les collectivités compétentes. Cette année, la suppression par la région Nouvelle Aquitaine de la ligne budgétaire spécifique destinée à l'EPS en lycée et LP donne lieu à de fortes baisses de dotations pour l'EPS dans les EPLE. Notre enquête montre que l'EPS en lycée a perdu entre 30 et 100% de budget spécifique, pour l'achat de matériel nécessaire à l'enseignement de l'EPS ainsi que pour financer l'accès aux installations sportives. Ainsi, les inquiétudes portées depuis plusieurs mois par le SNEP FSU relatives à la réforme territoriale, trouvent malheureusement une traduction concrète.

Le SNEP FSU réaffirme une nouvelle fois son opposition à d'éventuels regroupements des services de l'UNSS à partir de 2018 de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le SNEP FSU prend acte positivement de la pérennité du dispositif d'aide aux AS sur le périmètre de l'ancienne région Poitou-Charente, il a déjà communiqué en ce sens auprès des collègues. Il demande à ce que celui-ci soit étendu à l'ensemble des AS de la Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, le rattachement du sport scolaire au chapitre budgétaire « culture, sport et loisir » du budget du conseil régional ne répond pas aux exigences « scolaires » de l'UNSS. Le SNEP FSU réitère sa demande de rattachement du sport scolaire au chapitre budgétaire « Enseignement du second degré », comme c'était le cas dans les anciennes régions Aquitaine et Limousin. Le sport scolaire est un service public qui dépend de l'Education Nationale (AG présidée par le ministre, CRUNSS présidé par le Recteur, CDUNSS par le DASEN et AS par les chefs d'établissements). Il ne doit pas servir de variable d'ajustement pour gonfler artificiellement le faible budget dévolu au sport, qui représente 0.6% du budget régional. Il est regrettable que le sport scolaire puisse être utilisé pour masquer le faible engagement financier en faveur du développement d'une politique sportive de haute ambition, qui passe par un financement volontariste du mouvement sportif.

Pour terminer cette déclaration préalable, le SNEP FSU prend acte du retour à l'équilibre financier de l'UNSS régionale sur le bilan 2016. Concernant le compte financier, il regrette de constater la baisse annoncée des crédits d'animation et d'organisation pour 2016, mais se félicite de les voir repartir à la hausse

pour 2017. Un travail approfondi a été mené par les services pour passer de -41000€ à +31000€. Toutefois, nous regrettons que les errements de la gestion financière jusqu'à mi-2016 ait donné lieu d'une part, à la baisse du remboursement des frais kilométriques pour les AS participant aux championnats de France de 0.08€ à 0.05€ et, d'autre part à une baisse des crédits d'animation. Au final, ce sont les AS, les familles et surtout les élèves qui subissent les conséquences de cette situation. Le SNEP FSU réaffirme une nouvelle fois son engagement en la faveur de la défense et du développement du service public du sport scolaire. Il est, avec plus de 13500 licencié-e-s dans l'académie, soit 25% des élèves scolarisés, un vecteur essentiel de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, dans l'accès des jeunes à la pratique sportive. Il continuera, avec la profession, à militer pour son renforcement et son développement !

⇒ Compte-rendu du CRUNSS

Lors de ce CRUNSS, que le Recteur a présidé et avec la présence d'Edouard Andréassian (Directeur national adjoint UNSS), le principal point à l'ordre du jour était le compte financier et le budget prévisionnel 2017. Le Recteur a commencé par répondre à plusieurs points de notre **déclaration liminaire** (Cf. page précédente) :

- ⇒ Concernant le changement de direction régionale UNSS, il a assuré que l'administration assurait un suivi attentif du dossier, dans toutes ses dimensions. Il a également assuré que tout serait mis en œuvre pour pourvoir le poste de directeur départemental de la Creuse au plus vite, qui devrait donc paraître très prochainement sur la BIEP (Cf. dernière page).
- ⇒ A propos des problèmes rencontrés avec les forfaits d'AS, il a demandé à notre IA-IPR d'être très attentif à la question.
- ⇒ Sur le point sur les collectivités territoriales (budget EPS en lycée, politique régionale et subvention du Conseil Régional pour le Sport Scolaire...), il nous a demandé de transmettre à notre IA-IPR les différents éléments en notre possession et s'est engagé à faire le point avec la Région.

Des débats se sont ensuite engagés sur le compte financier 2016. Nous avons regretté les effets des décisions prises l'an dernier (diminution du taux de remboursement, de 0.08 à 0.05€/km, diminution de la dotation au SD19), et avons souligné que des Associations Sportives avaient pu souffrir de cette gestion, en étant moins bien remboursées de leurs déplacements. Les deux représentants du SNEP (SE-UNSA absent une nouvelle fois !) ainsi que les élus des AS se sont abstenus sur ce compte financier, pour marquer leur désaccord avec les décisions prises mais en actant les efforts entrepris depuis novembre dernier pour repartir sur des bases saines.

Résultats des votes : Abstention : 5 (SNEP et élus des AS) ; Pour : 10 : chefs d'établissements, Parents d'élèves : FCPE et AAE, la Jeunesse & Sport, le représentant des élèves,

Concernant le budget prévisionnel 2017, les services départementaux vont se voir allouer une dotation identique à celle de 2015, et donc supérieure à celle de l'an dernier. Chaque année, le compte financier est validé par un commissaire aux comptes (UNSS Nationale), conformément aux textes en vigueur. Le nouveau Directeur Régional et le Recteur ont proposé, en plus, que deux « vérificateurs » soient élus lors du prochain CRUNSS (parmi ses membres), pour suivre les comptes de l'UNSS Régionale. Le SNEP et les élus des AS ont voté POUR ce budget prévisionnel, qui a été adopté à l'unanimité. Nous avons affirmé que le SNEP serait toujours attentif aux dépenses effectuées.

Résultats des votes : Pour : 15 : unanimité.

Le recteur a proposé la mise à disposition de services civiques pour répondre aux différents besoins des services UNSS. Le SNEP est intervenu pour dire qu'un poste supplémentaire de secrétaire (avec par exemple ½ poste en Creuse et ½ poste à la DR) répondrait davantage aux besoins. M. Andréassian s'est engagé à faire remonter la demande au niveau national.

Enfin, le CRUNSS a mis en place un COPIL (comité de pilotage), qui doit se réunir très prochainement pour mettre en place le Plan Académique de Développement du Sport Scolaire, projet central de l'UNSS dans notre académie. Celui-ci serait composé des membres du CRUNSS et des délégués de district. Le SNEP y sera un acteur force de propositions, pour que ce projet reflète les réalités de nos pratiques et soit un véritable outil au service des départements et de nos AS.

Suite à la nomination d'Alain Babulle au poste de Directeur Régional—Conseiller technique auprès du Recteur, c'est donc Laetitia Breton qui a été nommée comme directrice départemental des services UNSS 87, conseillère technique auprès de l'IA-DASEN87.

Le poste de directeur/trice départemental en Creuse est donc vacant. A l'heure où nous écrivons ces lignes le poste n'est pas encore paru sur la BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public), mais cela ne saurait tarder. Nous encourageons tous les collègues intéressés par ce poste-clef de l'UNSS Creuse à renvoyer leur dossier de candidature !

Congrès du SNEP Limoges

⇒ Deux jours intenses !

Tous les 3 ans, le SNEP-FSU rassemble ses syndiqués en congrès. L'occasion de débattre sur le fond des mandats que portera le SNEP. Lors d'un conseil académique préparatoire, nous avons décidé de traiter en particulier deux thèmes : « Quel projet alternatif du SNEP-FSU pour l'Ecole, l'EPS et le Sport Scolaire, le Sport ? » et « Améliorer l'outil syndical SNEP-FSU pour renforcer l'engagement dans les luttes et dans notre syndicalisme de transformation ». Deux jours et 34 congressistes ont permis d'avoir des débats riches, ponctués d'éclairages de secteurs particuliers (sport, UNSS, supérieur, agriculture). Au terme du congrès, nous avons voté plusieurs textes que vous trouverez ci-dessous et que porteront nos délégués académiques lors du congrès national, qui se tiendra du 13 au 17 mars 2017 à la Grande Motte (34).

⇒ Les textes votés par le congrès académique

Thème 2 : « Quel projet alternatif du SNEP-FSU pour l'Ecole, l'EPS et le Sport Scolaire, le Sport ? »

La réforme du collège découle d'une longue genèse. En 2005, nous nous sommes battus contre le socle commun, mis en place par la droite, sur des directives libérales de l'UE (mise en concurrence, la loi du marché, le chacun pour soi...). Le service public va à l'encontre de cette logique et tout est fait pour le détruire.

Les nouveaux programmes officiels n'ont pas réellement de cadre national, et en terme de choix d'APS, de contenus, ... tout est ramené aux choix des équipes. Les apports pour les élèves de ce mode de fonctionnement, qui consiste à renvoyer au local le choix des contenus, ne sont pas à la hauteur de nos revendications. La charge de travail supplémentaire pour les enseignants est énorme. La baisse du niveau d'exigence des compétences demandées aux élèves entraîne inexorablement une remise en cause des compétences nécessaires de la part des enseignants. Le système qui se met progressivement en place va en venir à prouver notre propre inutilité : quel intérêt d'avoir des professeurs d'EPS pour mettre en place ces programmes ? Il y a un déphasage entre les concepteurs des programmes et la base des enseignants.

La présence de l'EPS est toujours difficilement perceptible dans le nouveau socle. Les programmes ne contiennent pas de repères de progressivité : tout est renvoyé au local. Le nivellement par le bas est inéluctable avec cette logique. Il n'y a rien à attendre de programmes vides de contenus. Les épreuves communes français/histoire Géo ou SVT/Sc. Physiques /Techno, les Enseignements Pédagogiques Interdisciplinaires ne doivent pas conduire à la mise en place d'un corps de professeurs pluridisciplinaires.

La mise en concurrence des établissements découle inexorablement de ces absences de cadre national. Il y a un gros risque de personnaliser les échecs des élèves : en personnalisant les parcours sans donner les moyens réels nécessaires. A l'intérieur de chaque établissement, les disciplines scolaires sont également mises en concurrence, notamment parce que les dotations sont insuffisantes.

La notion de compétence est une notion binaire : acquise ou en cours d'acquisition. Mais cela n'a pas de sens de mettre des niveaux et des compensations. Il faut absolument éclaircir cette notion pour qu'elle soit compréhensible par les élèves et les parents d'une part et un repère didactique pour les enseignants. Evaluation du socle : chaque discipline a un poids différent selon le nombre de validations effectué par chaque enseignant. La logique de l'évaluation est même rendue différente selon le logiciel utilisé (validation ou non par le dernier évaluant, moyenne, pourcentages...). L'évaluation telle qu'elle est proposée ne met pas l'élève en phase avec la réalité : le « toujours validé » n'est pas une aide pour les élèves, qui vont sortir un jour de l'Ecole. L'évaluation doit signifier quelque chose : elle doit situer l'élève dans ses apprentissages, et n'est ni une « sanction », ni un critère de tri des élèves.

Les nouveaux programmes démontrent un vrai manque d'exigence. Comme rien n'est défini les installations ne peuvent plus être revendiquées car les APSA sont remplaçables par d'autres. Les seules entrées réellement assumées sont la gestion de sa vie physique et de sa santé.

En cette période de campagne électorale (présidentielles puis législatives), les groupes politiques et les candidats doivent annoncer quelle sera leur politique en terme d'Education et d'EPS en particulier.

L'aspect culturel des APSA, et donc notre

spécificité sont niés dans les nouveaux programmes. Cette réforme du collège ne permet pas de lutter contre les inégalités, il est essentiel de donner à tous les élèves les mêmes moyens de réussir sur l'ensemble du territoire.

Le SNEP encourage les collègues à se saisir des programmes alternatifs, qui seuls peuvent combler le vide des programmes officiels, et ainsi répondre à la mission de l'École de réduire les inégalités et de favoriser la réussite des élèves par des voix originales.

Mandats Sections Sportives Scolaires

Le SNEP soutient le principe du développement des SSS, à partir du moment où il ne s'agit pas d'échanger plus de sport pour quelques-uns, contre moins d'EPS pour tous et à certaines conditions :

- ⇒ Le projet doit venir des équipes EPS et être suivi et animé par les équipes EPS.
- ⇒ La DGH doit être abondée en heures postes à hauteur de 3 heures par élève ou plus selon les besoins de l'établissement, le forfait d'AS devant être dévolu exclusivement à l'animation de l'AS.
- ⇒ La section sportive scolaire ne doit pas être concurrentielle de l'EPS et de l'AS.
- ⇒ Les sections sportives scolaires ne doivent pas donner lieu à un contournement du mouvement inter et intra par le biais des postes à profil. La possibilité d'informer, sur l'existence d'une section sportive dans l'établissement où le poste est vacant dans le cadre du mouvement inter et intra peut-être étudiée.
- ⇒ Le cahier des charges doit comprendre des objectifs d'ordre pédagogique.
- ⇒ Plusieurs types de sections sportives scolaires peuvent exister et dépendent du projet pédagogique : Une section peut-être un moyen éducatif d'excellence, mais aussi d'intégration, de spécialisation, de décou-

verte.

- ⇒ La possibilité doit être donnée à chaque établissement d'ouvrir une section sportive scolaire.

Thème « Améliorer l'outil syndical SNEP-FSU pour renforcer l'engagement dans les luttes et dans notre syndicalisme de transformation ».

Syndicalisation, Renouveau :

- ⇒ Utiliser les moments de rencontres : AG UNSS, Réunions Réforme...
- ⇒ Intervenir auprès des stagiaires : rencontres en début d'année, obtenir des moments d'intervention à l'ESPE.
- ⇒ Redonner du sens à la syndicalisation pour passer de la première syndicalisation à une adhésion sur la durée.
- ⇒ Intervenir auprès des étudiants en licence et master
- ⇒ Respecter la proportion hommes-femmes dans l'ensemble des instances.

Rapports syndicats-Politiques

Dans le cadre des prochaines échéances électorales, le SNEP sollicitera les candidats pour porter son projet et faire valoir ses revendications, ainsi que pour connaître leur projet éducatif, sur l'EPS et le sport. Pour cela, il écrira aux différents groupes politiques.

Enseignement privé

Le SNEP refuse que l'enseignement privé (confessionnel ou autre) bénéficie de subventions publiques. Le SNEP met en place un mandat d'études sur la question de la nationalisation.

La participation au congrès académique du SNEP est un bon moyen d'enrichir ses connaissances en matière syndicale et d'éclaircir pour les novices le mode de fonctionnement démocratique du SNEP. En effet, les différentes tendances ont été explicitées, des intervenants de la DDJSPP, de l'enseignement supérieur (filiale STAPS) et des lycées agricoles nous ont éclairés sur les difficultés qu'ils rencontraient dans leurs secteurs respectifs. Chaque intervention et chaque thématique ont ensuite donné lieu à des débats intéressants du fait de la diversité des personnes présentes et donc de leurs champs de compétence.

Il est rare de pouvoir échanger et avoir une réflexion profonde sur notre profession et son devenir ; de chercher à trouver des solutions alternatives pour défendre nos idées, développer le nombre et l'implication des militants.

Le but étant de faire évoluer les mandats du SNEP au travers des discussions ayant lieu dans chaque académie. C'est un moyen démocratique de porter nos idées par le biais de nos représentants au congrès national du 13 au 17 mars.

Magalie et Vincent

CAPA Avancement

⇒ Déclaration liminaire du SNEP-FSU

Cette CAPA est la dernière que nous tiendrons avec les modalités de rythme de carrière que nous connaissons depuis de trop nombreuses années.

Après le dégel de la valeur du point d'indice l'an dernier, nous voyons aujourd'hui la concrétisation à l'Education Nationale de la mise en œuvre du protocole PPCR puisque les décrets ont été votés mercredi 7 décembre au CTM MEN. Ceci marque pour nous une première revalorisation indiciaire et de carrière depuis 1989 et l'instauration de la Hors-Classe.

Si cette évolution n'est pas à la hauteur de nos attentes et revendications au regard des pertes subies (pour rappel : 33% de rémunération depuis 30 ans, et l'équivalent de 2 mois de salaires depuis 2000), cette évolution permettra à chacun de bénéficier d'un gain et constitue une première étape qu'il conviendra de renforcer notamment par la mise en place d'un plan de rattrapage de la valeur du point d'indice.

Le SNEP et sa fédération, la FSU ont acté les évolutions positives et se sont prononcés favorablement en CTM, mais cela ne signifie pas un blanc-seing pour l'ensemble des mesures annoncées. Nous continuons de regretter le refus du ministère de déconnecter complètement l'évaluation de l'avancement avec le maintien de 3 rendez-vous de carrière préalables aux opérations de promotions différenciés (accès aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons) et à l'accès à la Hors-Classe.

Sur quel argument scientifique ou empirique repose le fait qu'arbitrairement 30% des collègues seraient « performants » ou encore « méritants » ? Aucun, et les corps ou grade qui proposent un avancement à une rythme unique pour tous ne semble pas plus mal s'en porter.

De même, la nouvelle classe exceptionnelle, en lieu et place de laquelle nous proposons un réétalonnage des grilles existantes en un seul grade, demeurera inaccessible pour un grand nombre de collègues.

La mise en place d'une grille d'évaluation, certes transparente et nationale et qui respecte l'équilibre existant entre les deux évaluateurs (Chef d'établissement et IA-IPR), demeure à nos yeux trop décentrée du cœur du métier.

Sur ce point et puisque les arrêtés sont encore attendus, nous continuerons de porter nos revendications et propositions comme nous l'avons déjà fait durant toute la période de négociations qui vient de s'écouler et notamment l'augmentation des ratios pour pallier la baisse mécanique du volume de promouvables à la Hors-Classe du fait de la réduction de la plage d'appel en passant du 7^{ème} échelon au 9^{ème} + 2.

Pour ce qui concerne l'avancement d'échelon des professeurs d'EPS de l'académie de Limoges, les opérations de promotion qui vont suivre vont une dernière

fois être éclairantes sur l'inéquité et l'obsolescence du système actuel, car comme chaque année, les données effectives parleront d'elles-mêmes :

- ⇒ 80% des promotions sont directement corrélées à la proximité de la dernière inspection
- ⇒ les TZR et les collègues ayant connu des congés longs, sont promus dans des proportions discriminantes au regard des collègues en poste fixe, tout comme les rares collègues du supérieurs
- ⇒ les passages à l'ancienneté, voire parfois au choix seront encore vécus comme des échecs ou des sanctions et seront générateurs de frustration, d'amertume et, in fine de démobilisation.

Nous espérons à l'avenir que la mise en œuvre du protocole PPCR permettra d'améliorer ces situations, nous y serons vigilants.

Nous souhaitons enfin aborder avec vous deux questions :

La question du changement de poste de Mr Robert ex-directeur régional UNSS, à la date du 01/10/2016, en particulier les motifs et les conditions de cette modification d'affectation en cours d'année et ses suites éventuelles. Nous demandons à ce que toute la lumière soit faite, en particulier sur les éléments qui pourraient laisser penser à un conflit d'intérêt et que les réponses de nos collègues ne restent pas sans réponse.

La question de la politique de remplacement et notamment la durée trop longue de 15 jours de latence entre la connaissance de la suppléance et l'effectivité du remplacement.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU

Permanence **« Mutations intra-académiques »**

Vendredi 24 mars 2017, de 17h à 20h
au local du SNEP-FSU :
24bis Route de Nexon, 87000 LIMOGES

Tous ceux qui veulent (ou doivent !) muter sur notre académie sont invités à venir rencontrer les commissaires paritaires du SNEP : bien comprendre les « règles du jeu » et la logique d'ordonnement de ses vœux est primordial pour une mutation « optimisée » !

⇒ Pour ne pas dire « si j'avais su »...!

⇒ **Compte-rendu de la CAPA**

Cette CAPA avancement était la dernière que nous connaissons sous cette forme. La mise en œuvre du PPCR dès la rentrée prochaine va profondément modifier les déroulés de carrière.

Plusieurs corrections du document initial ont été réalisées soit durant la CAPA, soit en amont de celle-ci à l'initiative des élus du SNEP. Une promotion supplémentaire au grand choix a pu être obtenue.

Les statistiques que nous réalisons chaque année ont encore montré l'iniquité du système. Les femmes sur les plus gros échelons apparaissent ainsi discriminés, tout comme les TZR (un seul promu au grand choix !). Par contre sur le long terme, il n'apparaît pas de discrimination significative selon les départements d'exercice ou le type d'établissement. L'élément principal de corrélation entre la promouvabilité et la promotion demeure encore et toujours la dernière date d'inspection : la proximité de celle-ci avec l'examen de la promouvabilité demeure le principal facteur de promotion.

Le SNEP s'est toujours opposé à cette pseudo introduction du mérite dans les carrières (qui peut croire qu'il y a une justice en prédéterminant au départ que 30% des collègues sont méritants, 5/7 assurant leur missions "normalement" et "20%" de mauvais ?). Le PPCR va dans le bon sens en mettant en place un rythme unique sur la plupart des échelons. Nous regrettons que cette logique n'ait pas été menée jusqu'au bout car dès l'an prochain, concernant les promotions aux 7ème et 9ème échelons, 30% des collègues promouvables bénéficieront d'un gain d'un an (là encore, pourquoi 30% ?).

La prochaine CAPA se déroulera encore avec des notes chiffrées (les notes administratives sont gelées dès cette année, seuls certains collègues verront leurs notes pédagogiques modifiées : ceux inspectés cette année, principalement ceux ayant une inspection relativement ancienne et ayant une ancienneté dans l'échelon inférieure ou égale à 1 an dans le 6ème échelon et ceux ayant une ancienneté comprise entre 6 et 18 mois dans le 8ème échelon, le tout calculé au 1er septembre 2016).

La campagne de promotion 2017-2018 se fera sur la base de la future évaluation critérée issue des "rendez-vous de carrière", qui débouchera sur un avis du recteur issue des propositions conjointes du chef d'établissement et de l'IA-IPR. Dès que les textes seront publiés, les élus du SNEP et de la FSU participeront à un groupe de travail académique pour déterminer la mise en œuvre des modalités pratiques.

GT Vœux et Barèmes INTER 2017 du 25 janvier 2017

35 collègues ont fait leur demande cette année, parmi eux : 17 stagiaires, 8 TZR, 1 ATP (affectation à titre provisoire).

Plusieurs corrections et éclaircissements ont été opérés lors de ce GT. La FPMN a eu lieu le 28 février. Tous les syndiqués ont reçu le résultat les concernant par sms et/ou mail ; tous les participants au mouvement par courrier.

GT Circulaire Intra du 8 février 2017

Le Groupe de Travail Académique intercatégoriel (2nd degré) qui s'est tenu le 8 février avait pour objet de discuter de la rédaction et de la mise en œuvre de la circulaire intra-académique.

La FSU (seule force de proposition parmi les organisations syndicales) avait rédigé 2 courriers envoyés à l'administration en amont, nous vous indiquons les principales mesures que nous avons proposées ci-dessous, en attendant les derniers arbitrages du recteur et la publication de la circulaire début mars.

Propositions du SNES-FSU, du SNEP-FSU et du SNUEP-FSU :

⇒ Nous souhaitons que les collègues affectés en extension, ayant précédemment au moins 10 ans d'ancienneté de poste, puissent conserver leur barème fixe pour les trois mouvements suivants. Cette mesure permettrait, pour les collègues ayant une grande ancienneté de poste, et ayant obtenu un poste en extension, de réduire les effets de la mutation en aveugle causée par le mouvement en deux temps.

⇒ Nous souhaitons que les collègues en complément de service, bénéficiant d'une heure de réduction de leur maximum de service au sens de l'article 4 du décret 2014-940 du 20 août 2014, bénéficient d'une bonification de 10 points par année où ils ont bénéficié de la réduction de service, sur tous les vœux. Cette bonification permettrait aux collègues en poste fixe et TZR de voir reconnue la difficulté de l'exercice sur plusieurs établissements.

⇒ Nous souhaitons également attirer votre attention sur la bonification au titre du handicap. Nous vous demandons de privilégier des bonifications sur des aires géographiques larges. Il est évident toutefois que nous ne remettons pas en cause la possibilité pour les médecins d'attribuer la bonification sur un vœu de type commune, si le handicap du collègue le nécessite.

⇒ Nous souhaitons modifier la bonification de 50 points pour les stagiaires. Le choix, fait l'an dernier, de rendre indicatifs les vœux suivant un 1er vœu département a complexifié le mouvement. Nous proposons donc d'affecter les 50 points stagiaires sur le 1er vœu de type département ou ZR formulé ce qui respecte la philosophie du choix fait l'an dernier tout en rendant plus lisible la formulation des vœux indicatifs avant le 1er vœu département ou ZR.

⇒ Nous souhaitons lier cette modification avec une augmentation à 80 points de la bonification pour les stagiaires ex non-titulaires/EAP afin que la prise en compte de leurs services antérieurs soit valorisée au-delà de la bonification stagiaire de 50 points, à l'image du barème national.

⇒ Nous sommes aussi opposés à certaines propositions de l'administration, néfastes à nos yeux à l'équité de traitement des personnels.

Départs en Retraite

Plusieurs collègues partent dès cette année, ou à la rentrée prochaine, à la retraite. Nous leur souhaitons de pouvoir profiter pleinement le plus longtemps possible de ces "jours heureux" (en référence au nom donné au programme du conseil national de la résistance, qui fut à l'origine de la mise en œuvre du système de retraite que nous connaissons et défendons).

A cet égard, nous vous conseillons vivement de visionner les 2 documentaires suivants, qui montrent notamment l'importance historique des luttes sociales dans l'obtention des grands acquis sociaux de notre époque : "**Les jours heureux**" (lesjoursheureux.net/) et "**La sociale**" (www.lasociale.fr/) de Gilles Peret, le

premier retraçant l'histoire du programme du CNR et le second l'histoire de la sécurité sociale, dont nous fêtons les 70 ans.

La liste des départs que nous a fourni le rectorat n'étant ni exhaustive, ni définitive (certains collègues étant encore indécis), nous ne diffuseront la liste définitive que dans le prochain bulletin, 17 collègues partiraient et potentiellement, libéreraient leur poste.

Concours Réservé

2 collègues de notre académie sont admissibles, nous leur souhaitons de réussir et d'être enfin titularisés : Sylvain Gayou et Vincent Charrat.

Barres de promotion 2017								
Accès à l'échelon:	5	6	7	8	9	10	11	
GRAND CHOIX								
Discriminants	Barème:	77,8	83,5	85	89,8	91,4	93,9	93,9
	Type dernière promo	AN	AN	AN	CH	GC	CH	CH
	Age	24/11/1991	13/06/1983	29/05/1984	21/01/1981	08/07/1978	25/01/1972	04/10/1966
	Ancienneté dans le grade	2 ans	4 ans	3 ans	11 ans	14 ans	19 ans	19 ans
CHOIX								
Discriminants	Barème:		78,18	85,4	87,8	89,9	92,05	94
	Type dernière promo		Classement	AN	GC	AN	GC	CH
	Age		15/10/1974	12/06/1982	27/07/1976	30/12/1969	26/05/1970	26/09/1961
	Ancienneté dans le grade		1 an	10ans 6ms	11a 3ms 13j	16 ans	19 ans	19 ans

EVOLUTION BARRES DE PROMOTION AVANCEMENT D'ECHELON							
GRAND CHOIX							
ANNEE	4 au 5	5 au 6	6 au 7	7 au 8	8 au 9	9 au 10	10 au 11
2010-2011	76.80	83.00	86.20	88.10	90.30	92.90	96.00
2011-2012	/	83.30	86.00	89.60	90.80	93.40	95.90
2012-2013	/	84.00	87.20	89.60	90.90	94.40	96.00
2013-2014	82.00	/	87.70	89.60	89.90	92.90	96.00
2014-2015	76,50	/	87,20	89,80	92,40	92,90	96,00
2015-2016	77,30	83,00	88,40	89,90	92,40	93,00	95,50
2016-2017	77,8	83,5	85	89,8	91,4	93,9	93,9
CHOIX							
ANNEE	4 au 5	5 au 6	6 au 7	7 au 8	8 au 9	9 au 10	10 au 11
2010-2011		82.80	84.77	86.60	89.80	91.90	94.90
2011-2012		82.18	85.20	88.20	89.70	92.40	95.00
2012-2013		80.70	85.30	87.97	90.40	91.90	94.50
2013-2014		/	87.00	88.80	89.40	91.90	92.79
2014-2015		82,50	86,20	88,30	89,90	92,90	95,50
2015-2016		83,00	87,40	88,60	89,80	91,90	94,00
2016-2017		78,18	85,4	87,8	89,9	92,05	94

MOYENNE DES NOTES PAR ECHELON 2016-2017						
Echelon	Note Admin			Note Péda		
	Note min	Moyenne	Note max	Note min	Moyenne	Note max
3						
4	34,5	35,22	36	40	40,21	43
5	36,4	36,54	37,5	37	41,58	46,5
6	38	39,03	39,4	46	45,17	47
7	39	39,6	39,9	46	48,8	50
8	39,4	39,87	40	49	49,99	52
9	39,9	39,94	40	50,5	52,15	55
10	39,9	40	40	51	53,04	55,5
11		41,59			54	

⇒ JT
Auconie



Grand bassin d'Aquapolis

⇒ A quand des nageurs scolaires ?

Faute d'une fréquentation suffisante du public dans le grand bassin, la direction d'Aquapolis avait décidé de fermer 5 lignes d'eau sur dix entre 11h30 et 17h ! Pour économiser un surveillant. Des nageurs ont réagi et Limoges Métropole a dû dénoncer le non respect de la convention. Le SNEP avait réagi par voie de presse et par courriel auprès du directeur et des présidents de Limoges Métropole, du Conseil départemental et de la nouvelle Aquitaine. Car, sauf cas rarissime (2 établissements sur un petit créneau à notre connaissance), le second degré n'utilise pas ce bassin à cause d'un prix prohibitif !

Qu'un bassin si imposant, financé par les collectivités soit souvent vide faute de scolaires est plus que choquant pour quelqu'un qui a le sens du bon usage de l'argent public. Il suggérerait d'utiliser par exemple un des demi-murs — qui existent — pour couper la moitié du bassin en deux. Relevé, ne serait-ce que sur un créneau de 14h à 16h, un demi-mur permettrait d'offrir : 5 lignes de 25m pour 1 classe, 5 lignes de 25m pour les nageurs individuels lents, et 5 lignes de 50m pour les nageurs individuels confirmés ! Le

remplissage serait amélioré et des scolaires bénéficieraient !

Se préparer à tester notre proposition intéresserait-elle l'une des parties concernées ? Et, qu'en pense aussi le Directeur d'Aquapolis ? Début février, seul l'Echo avait passé notre article ! **Seul le directeur a répondu, que les scolaires peuvent venir, mais, sans s'exprimer sur notre suggestion !**

Les établissements qui voudraient programmer la natation à Aquapolis devraient demander à l'IPR une concertation dès maintenant afin que tous les paramètres de préparation de la rentrée soient réglés. Informer le SNEP afin que celui-ci pèse pour la remise en cause de la Délégation de Service Public à Vert Marine.

⇒ Gérard WERMELINGER

ge.wermelinger@orange.fr



⇒ L'article dans le Populaire

NATATION SCOLAIRE ■ Malgré ses disponibilités, pourquoi l'Aquapolis n'accueille pas davantage de scolaires ?

Et si on remplissait les bassins ?

Le syndicat SNEP-FSU de Haute-Vienne dénonce la mauvaise utilisation des bassins de l'Aquapolis pour les scolaires. Seuls les élèves du primaire y ont accès, la plupart des collégiens et lycéens en sont privés.

Franck Jacquet

Est-ce logique de voir un bassin de 50 mètres avec quelques nageurs quand juste à côté, le bassin multifonctions est rempli de scolaires ? Ne serait-il pas plus judicieux de réserver une partie de ce grand bassin aux scolaires, afin de permettre à davantage de classes de profiter de ce bassin de natation ?

De la place libre mais pas de convention

Le problème est actuellement soulevé par le syndicat SNEP-FSU qui alerte les collectivités depuis octobre. « Entre 11 h 30 et 17 heures, le grand bassin de 50 mètres de l'Aquapolis est faiblement fréquenté par les nageurs individuels. Alors que nous avons de nombreuses classes qui pourraient profiter de cet espace, dont les élèves du second de-



SAVOIR NAGER. Seuls les élèves du 1^{er} degré sont accueillis à l'Aquapolis. Faute de subvention et d'une convention entre les collectivités concernées, les lycéens et collégiens s'exercent dans les autres piscines de Limoges... quand c'est possible. ARCHIVES

gré qui sont aujourd'hui éparpillés sur les autres piscines de Limoges. Notamment depuis la fermeture de la piscine de Beaubreuil », explique Gérard Wermelinger, membre du conseil académique du SNEP-FSU.

Aujourd'hui, seul le collège de Couzeix et le lycée Maryse-Bastie se sont offerts la location de quelques lignes d'eau du grand bassin pour leurs élèves.

Géré par la société Vert Marine en délégation privée, le centre aquatique

Aquapolis reconnaît que des disponibilités existent mais il s'appuie sur le contrat passé avec Limoges Métropole, qui ne subventionne que les séances de natation des écoles primaires. Pourtant, avec huit vestiaires à disposition et

la possibilité de séparer le grand bassin grâce à un mur, les solutions existent.

« Dès le départ, la volonté de Limoges Métropole a été de donner accès à l'Aquapolis aux élèves du premier degré. C'est chose faite aujourd'hui, nous avons donné satisfaction à

toutes les demandes (193 classes) l'an dernier » répond Claude Brunaud, vice-président de Limoges Métropole. « Pour le problème des élèves du second degré, il faut qu'une convention soit établie avec le Département pour les collèges, et la Région pour les lycées afin de subventionner leurs cours de natation à l'Aquapolis. Nous sommes prêts à les accueillir nous avons les capacités d'accueil, mais nous n'avons pas encore été sollicités. »

Nager, un savoir fondamental

Collégiens et lycéens profitent aujourd'hui des piscines de Beaublanc, des Casseaux et de Saint-Lazare, mais aller à l'Aquapolis leur permettrait de goûter à une infrastructure moderne (profondeur, longueur des bassins) et de bénéficier de davantage de cours de natation.

Trop de collégiens et lycéens ne vont que rarement à la piscine car leurs établissements sont contraints par les disponibilités des bassins et les déplacements. Savoir nager reste pourtant une connaissance fondamentale. ■

Article paru dans Le Populaire du 14 février 2017

⇒ Grand bassin, Acte II !

A la suite de la parution de l'article dans **Le Populaire** (cf. page précédente), Jean-Claude Leblois, Président du Conseil Départemental 87 a réagi en transmettant au SNEP-FSU des courriers officiels entre lui et Gérard Vandembroucke, Président de Limoges Métropole.

Il en ressort que :

- ⇒ Dès mi-2016, le Conseil Départemental sollicitait une convention avec Limoges Métropole. Pas de réponse !
- ⇒ Le Conseil Départemental qui a financé Aquapolis à hauteur de 5 millions d'euros sollicitait la gratuité pour les collèges de Couzeix et Isle.
- ⇒ La ville, sollicitée, a décliné toute possibilité pour les établissements hors Limoges.

Notre analyse :

- ⇒ Un peu léger de financer sans poser de conditions d'utilisation de gratuité, d'autant plus que l'expérience vécue sur St-Yrieix-la-Perche par Mme Plazzi, vice-présidente, aurait dû la conduire à faire refuser la Délégation de Service Public au privé !

⇒ L'information du Conseil Départemental est une chose, satisfaire les besoins scolaires en est une autre. Nous le rencontrerons ! Ensuite, il y a la Région qui ne réagit toujours pas !

Notre plan d'action :

- ⇒ Notre évaluation détaillée de l'enseignement actuel de la natation incluant les établissements de la maternelle à l'université est en cours.
- ⇒ Notre proposition de redistribution des piscines entre tous les établissements, incluant le grand bassin d'Aquapolis pour **des progrès significatifs** en terme d'utilisation par les scolaires, est amorcée.
- ⇒ Propositions d'un plan de constructions.

De toute manière **la profession sera sollicitée !** Seule l'action élargie, publique, pourra payer dans l'intérêt du savoir nager !

⇒ **Gérard WERMELINGER**



⇒ **Didier VALLA**



Le SNEP dans la presse !

Education

Réunis en congrès, les représentants du Syndicat national de l'éducation physique FSU déplorent la disparition du fléchage des crédits régionaux dévolus à leur discipline, la difficulté d'enseigner la natation à Limoges, l'émotion suscitée par le trou dans la caisse de l'UNSS et la disparition de l'EPS des épreuves du brevet.

EPS : cette fois la coupe est pleine

Par Jérôme Davoine

Quatre dossiers ont été évoqués par les co-secrétaires académiques du Snep-FSU.

Avec d'abord la disparition du fléchage de la subvention régionale qui, du temps du Limousin, était réservée à l'achat du matériel d'éducation physique et à l'accès des élèves dans les installations (gymnases, piscines). «*La Nouvelle-Aquitaine a oublié ce fléchage dans sa dotation de novembre, explique Dominique Parville. Ce sont donc les conseils d'administration des établissements qui ont fait la répartition et en Creuse, le budget éducation physique a baissé de 30 à 100% comme au lycée Bourdan, où on avait eu 4.100 euros en 2015 et zéro euro en 2016.*» Pourtant, l'an passé, le Snep-FSU du Limousin avait tiré le signal d'alarme. «*Dans l'ancienne Aquitaine, les lycées fonctionnaient sur remboursements de facture mais ici, les chefs d'établissements ne veulent pas parler là-dessus, observe Lucile Gers. On a demandé une audience au rectorat mais on n'a pas de nouvelles.*»



Les professeurs d'EPS (Education physique et sportive) du Snep-FSU en congrès académique.

Côté natation, la fermeture de la piscine de Beaubreuil fait que, dans plusieurs collèges, cet enseignement est en train de tomber à l'eau. «*Auparavant, les établissements accédaient gratuitement dans les piscines municipales de Limoges, indique Dominique Parville. A l'Aquapolis, c'est 62,5 euros par ligne d'eau. Et les élèves de Firmin-Roz, Anatole-France ou Ronsard n'y ont donc plus accès.*» Autre chapitre qui fait grincer les dents, celui de l'UNSS (le sport

scolaire, ndlr). Au Snep-FSU, on évoque l'émotion suscitée par le trou «*de 41.000 euros*» et la «*gestion défaillante*» de sa représentation régionale. «*Nous avons donné l'alerte en avril dernier. Et en septembre on a appris que le directeur régional avait été démis de ses fonctions pour être recasé comme chargé de mission auprès de l'inspection pédagogique, rapporte Lucile Gers. Cette affaire a émoussé la profession parce que l'UNSS c'est pour les professeurs*

une forme de militantisme désintéressé. Ils organisent des tombolas pour financer des actions. Et aujourd'hui, on peine à savoir quelles actions sont entreprises pour faire la lumière sur ce dossier.»

Enfin, s'il y a bien quelque chose qui ne passe pas auprès des professeurs d'EPS du Snep-FSU c'est bien la réforme qui s'est mise en place à la rentrée dernière et en vertu de laquelle leur discipline n'est plus prise en compte dans la délivrance du diplôme national du brevet. «*Auparavant, l'EPS était prise en compte au titre d'une partie sur 160 points calculée sur la moyenne obtenue lors de l'année scolaire par les candidats. Maintenant, cette partie a disparu au profit d'un socle où on évalue par exemple la capacité des élèves à s'exprimer convenablement à l'écrit ou à l'oral*», décrypte Dominique Parville. Si de nouvelles épreuves écrites, en sciences physiques, SVT ou techno ont fait leur apparition, le sport, les arts plastiques ou les langues vivantes peuvent raisonnablement penser que la réforme les a fait passer par pertes et profits. «*On nous dit que, à travers le socle, l'EPS sera partout. Qu'elle pourra être abordée*

à travers une épreuve orale sur les enseignements pédagogiques interdisciplinaires. Mais ne soyons pas dupes. En réalité notre enseignement ne sera plus nulle part. C'est pour ça que nous menons une campagne nationale pour que l'on inscrive une épreuve spécifique d'éducation physique et sportive au brevet.»

«DISCOURS DÉMAGOGIQUES»

Ignorée dans les épreuves diplômantes, frappée de plein fouet par des budgets en baisse, l'EPS sent comme un vent de mépris souffler sur elle. «*On s'inquiète pour les élèves et pour notre métier. Demain peut-être, on nous dira que de simples animateurs peuvent très bien assurer notre discipline*», lâche Lucile Gers. A l'heure où le pays s'entiche à nouveau des JO et où on a décrété l'année de l'olympisme à l'école et à l'université, le Snep-FSU dénonce «*un simple affichage et des discours démagogiques. Car parallèlement, on constate que l'on fait tout pour dézinguer notre enseignement alors que l'EPS c'est d'abord une culture commune à tous.*»